

Bulletin municipal

Liouc

Décembre 2009



Le mot du Maire

Bientôt Noël, bientôt la nouvelle année...

Avant les traditionnels vœux et les bonnes résolutions pour 2010, c'est donc le temps de la rétrospective et du bilan de la (déjà) vieille année...

Ce bulletin est l'occasion de faire le point sur les principaux sujets qui vous préoccupent en tant que lioucoises et lioucois et sur les projets municipaux en cours.

L'année 2008 était celle de la mise en place de la nouvelle équipe, du recensement des actions urgentes et des projets prioritaires

L'année 2009 aura été celle du démarrage concret de nombreux projets

- Certains d'entre eux ont pu être finalisés : la dénomination des rues et la réalisation des plans de village, la réhabilitation de la fontaine et du ruisseau du Micou.*
- D'autres seront réalisés dans les prochaines semaines, en particulier la mise en place d'un dispositif sécurisé pour l'alimentation en eau des viticulteurs*
- Quant à l'assainissement collectif, il est également entré dans sa phase concrète de mise en œuvre.*

Les réalisations menées, les études, les travaux et l'acquisition foncière préalables à l'assainissement n'ont pas détériorés les comptes de la commune : les résultats prévisibles à la fin de l'exercice préservent, malgré nos faibles ressources, notre situation financière et nos capacités à investir dans l'assainissement et dans différentes opérations d'urbanisme si la nécessité et l'opportunité se présentent.

De tout cela nous pourrons converser lors du traditionnel « pot » municipal du début d'année, et de la réunion d'information qui sera organisée fin janvier 2010.

Maintenant, place à la « trêve des confiseurs », aux fêtes en famille et entre amis. Au nom de tout le conseil municipal je souhaite qu'elles soient pour vous un moment de joie et de réconfort dans cette période difficile pour nombre de nos concitoyens.

Votre maire,

Alain de Bouard



La réforme des Collectivités Territoriales

Rarement un thème que l'on peut qualifier de « national » n'aura autant de répercussions sur le fonctionnement et l'avenir de notre commune que ce soit au plan institutionnel ou au plan financier.

C'est pourquoi, après avoir bien étudié les projets de textes, les divers avis connus de toutes parts, en avoir débattu au-delà de toute polémique « politicienne », le conseil municipal s'est positionné au travers de deux délibérations adoptées à l'unanimité lors de sa séance du 25 novembre 2009.

Aux termes de la première délibération, le conseil s'est prononcé contre le projet de réforme proposé et en faveur de l'ouverture d'une réelle concertation avec les Pouvoirs Publics pour une réforme ambitieuse de la décentralisation respectant l'identité communale et favorisant la coopération intercommunale.

En adoptant la deuxième délibération, le conseil s'est prononcé contre le projet de suppression de la taxe professionnelle tel que présenté et pour une réforme globale des finances locales qui permette aux collectivités locales de proposer un service public efficace au profit de l'ensemble des citoyens partout sur le territoire.

Vous pouvez consulter le texte complet de ces délibérations sur le site de la mairie : www.mairie-liouc.fr, (section « vie municipale », puis « comptes rendus du conseil municipal », puis « conseil du 25 novembre 2009 »).

L'assainissement collectif

Le zonage d'assainissement est terminé. Après l'enquête publique de juin qui s'est conclue par un avis favorable, le conseil municipal a validé le projet lors de sa séance du 30 juillet 2009. Le zonage détermine les zones d'assainissement individuel et les zones dans lesquelles la commune doit assurer la collecte des eaux usées.

Dès le mois d'août, nous avons entamé les démarches concernant le projet d'assainissement collectif, et dans le même temps le maître d'œuvre désigné (le cabinet AMEVIA) commençait les relevés topographiques préalables au tracé des réseaux.

Le terrain destiné à recevoir la station de traitement a été acquis par la commune. Après débroussaillage et relevé topographique, il fait actuellement l'objet des études de sol nécessaires pour la validation du cahier des charges technique.

Lors de sa séance du 25 novembre, le conseil municipal a adopté l'avant projet qui est aujourd'hui adressé aux différents services pour les demandes de subventions.

Le tracé des réseaux a été optimisé selon des critères technico-économiques. Ce tracé se situe pour sa plus grande partie sur des voies publiques. Pour les quelques parties où il traverse des propriétés privées un accord devra être conclu avec les propriétaires.

Une présentation générale du projet sera organisée courant janvier 2010 à destination de l'ensemble des habitants.

Si tout continue de se passer comme prévu, le planning prévisionnel devrait être respecté :

- *dépôt du dossier de demande de subvention pour les réseaux : fin novembre 2009*
- *études préalables pour la station de traitement : en cours de finalisation*
- *dépôt du dossier de demande de subvention pour la station : décembre 2009*
- *obtention des arrêtés de subventions : mars-avril 2010*
- *Constitution du dossier de réalisation (analyse technico-économique par antenne, choix des tranches fermes et optionnelles, dossier de consultation des entreprises) : décembre 2009 – avril 2010*
- *Lancement de la consultation des entreprises : Juin-Juillet 2010*
- *Démarrage des travaux de la tranche ferme : Septembre 2010.*

Plaques de rues – Plans de village

L'opération est maintenant terminée à la satisfaction de tous. Nous demandons aux (quelques) retardataires d'apposer le numéro de maison qu'ils ont reçu de la mairie.



Reste donc pour chacun d'entre nous à prendre l'habitude d'utiliser le nouveau libellé d'adresse, en particulier pour les démarches administratives.

Rappelons enfin que ce projet a été soutenu financièrement par le Conseil Général et par le Sénateur du Gard, M. Alain Fournier.



Travaux sur le Micou et la fontaine



Grâce à l'intervention du SIAVA (Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle et de ses Affluents), du SIAVA de Quissac et de la commune de Liouc, l'ensemble des travaux programmés sur le ruisseau du Micou a pu être réalisé cette année.

Dès le mois d'avril, « l'équipe verte » du SIAVA a procédé à l'enlèvement des embâcles dans le lit du ruisseau, au nettoyage des berges et à l'abattage sélectif des arbres de bordure.

Il a ensuite fallu procéder à l'enlèvement des troncs d'arbres abattus et aussi au curage du lit du Micou sur des portions définies. Ces travaux ont été réalisés mécaniquement et ont nécessité l'intervention d'une entreprise de travaux publics.

Le désengravement de la fontaine, réalisé lui aussi mécaniquement, a permis la mise à jour d'une très belle calade bordant tout le lavoir.

Après ces travaux de rétablissement du cours du ruisseau, les équipes des chantiers d'insertions du Pays Cévenol ont procédé à la reconstruction des parties de murs endommagés, au niveau de la fontaine et à l'amont de la RD 35 (route de Sommières).

Chacun peut déjà constater le résultat de cette mise en valeur de notre petit patrimoine.

Cela nous incite à reconduire ce type d'opérations au cours des prochaines années, d'autant que le coût supporté par le budget municipal reste modeste (environ 1.500 euros pour cette année).



L'environnement

Lors de sa séance du 16 mai 2008, le conseil municipal adoptait une déclaration sur l'environnement (voir le texte sur le site internet de la mairie, section « vie municipale »-rubrique « environnement » ou dans le bulletin municipal de juillet 2008).

Au niveau de notre village, l'environnement c'est déjà beaucoup de choses : le respect des règles d'urbanisme afin de ne pas voir construire ou s'entasser n'importe quoi n'importe où, les gestes citoyens en ce qui concerne les déchets de toutes sortes, les règles de bon voisinage pour ce qui est du comportement général, du bruit, etc.

La mairie ne peut pas tout faire dans ces différents domaines, et la législation attribue souvent au maire des pouvoirs pour lesquels elle n'a pas prévu les moyens correspondants...

Il y a cependant deux domaines dans lesquels le maire et le conseil disposent de la compétence et des moyens de l'exercer : l'urbanisme et les déchets.

Pour ce qui est de l'urbanisme, nous sommes encore trop souvent confrontés à des réalisations débutées, voire terminées, sans aucune autorisation. Nous ne saurions donc trop vous conseiller de consulter la mairie avant toute opération de construction, même minime (abri, cabane, clôture, modification d'existant, etc.) afin de vérifier les règles en vigueur. Rappelons également que les forages sont soumis à des formalités préalables.

La gestion des déchets est probablement l'aspect le plus voyant de l'environnement. Avec la communauté de communes, compétente en la matière, il a été choisi de privilégier la collecte des ordures en « porte à porte » et de porter un effort particulier sur le tri sélectif. Dans cet esprit il a été décidé de supprimer à la fin décembre 2009 le PAV (Point d'Apport Volontaire) dont la collecte coûte cher et qui fait sans cesse l'objet de dépôts sauvages très souvent immondes.



Le ramassage des sacs jaunes s'effectuant en « porte à porte », il n'y aura plus de conteneurs collectifs « jaune ».

Quelques conteneurs collectifs pour déchets non triés sont installés là où le « porte à porte » n'est pas adapté (voies difficiles d'accès pour le camion benne). Nous demandons instamment aux habitants concernés de n'y déposer leurs ordures que le dimanche soir. Il n'est pas très agréable de voir des conteneurs remplis dès le mercredi alors que la collecte n'a lieu que le lundi suivant...De façon analogue, ces habitants sont invités à déposer leurs sacs jaunes près des conteneurs collectifs le mardi soir puisque la collecte a lieu le mercredi matin.

La collecte du verre continuera de s'effectuer en conteneurs collectifs : pour le village, rue Basse en face du Clos de Martinou ; pour la Rouvière, rue Rabastel près de l'abri bus.



En respectant ces quelques règles, nous protégerons notre environnement et contribuerons à une vie harmonieuse en commun.

La porcherie



*Mais, que se passe-t-il donc à la porcherie ?
Depuis le printemps nous n'avons pratiquement
plus d'odeur et bien moins de mouches durant l'été...*

Il y a tout juste un an, nous avons demandé à la Direction des Services Vétérinaires de l'état (DSV) d'effectuer une vérification des règles d'exploitation de la porcherie. Suite au procès verbal dressé, nous avons entamé un dialogue avec la société exploitante (Etablissements PELIZZARI). Notre objectif est naturellement de ne plus avoir de porc sur le site, mais également que les bâtiments ne restent pas à l'abandon au risque de tomber en ruine comme cela a été le cas des poulaillers de Cauvessargues. Or il faut savoir que l'arrêt de l'activité n'impose nullement la démolition des bâtiments...

Les discussions se poursuivent avec le propriétaire dans un climat franc et positif. Le dernier porc a quitté les lieux au printemps. Pour le moment, il ne s'agit officiellement que d'une suspension de l'activité, mais nous avons bon espoir d'obtenir une reconversion du site vers des activités artisanales et agricoles. L'opération pourrait être financée par l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits.

L'opération est un peu complexe, mais nous savons pouvoir compter sur l'appui de tous les habitants pour la mener à bien.

Ouverture du site internet



*Le site internet de la mairie, tant attendu
et depuis longtemps annoncé, est opérationnel.
Il reste encore quelques pages à remplir mais cela ne saurait tarder.*

Dès maintenant vous y trouverez une présentation générale de la commune, mais également beaucoup d'informations utiles : l'organisation du conseil municipal, le point sur les différents projets municipaux, les démarches administratives les plus courantes, tous les comptes rendus des conseils municipaux et communautaires, tous les bulletins municipaux, etc.

Ce site est modeste et sans prétention, un peu à l'image de notre village ; mais il peut contribuer à une meilleure information des habitants. N'hésitez pas à nous communiquer vos observations et vos attentes à ce sujet.

Rappelons qu'il a été conçu et réalisé « avec les moyens du bord » et l'assistance bénévole d'un habitant de la commune à chaque fois que nécessaire. Son coût pour le budget communal se limite à l'hébergement sur un serveur, soit la modique somme de 60 € par an (nous disons bien soixante euros par an...).

Alors soyez indulgents, placez le dans vos « favoris » et n'oubliez pas de le consulter régulièrement : www.mairie-liouc.fr

L'édition du bulletin municipal sous forme papier comme celle que vous êtes en train de lire continuera d'être distribuée dans vos boîtes à lettres, nous ne contribuerons donc pas à la fracture numérique entre ceux qui ont accès à l'internet et les autres.

Dans l'Etat Civil de la commune...

Elliot Antonio BRAVO est né le 14 mai 2009, Marie- Sarah FOUQUET-DAVID est née le 16 août 2009. Nous leur souhaitons la bienvenue à LIOUC et adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.



Un conseiller nous quitte...

Olivier BOST a fait l'objet d'une mutation professionnelle à l'étranger. Il a présenté sa démission de son mandat de conseiller municipal.

Au nom du conseil, le maire l'a remercié pour sa participation au travail collectif, ses avis toujours compétents et de bon sens. Nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle mission au service de l'Education Nationale au Maroc.

Inscriptions sur les listes électorales

N'oubliez pas que les élections pour le renouvellement des Conseils Régionaux se dérouleront les 14 et 21 mars 2010, et que vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre.

Une permanence exceptionnelle sera tenue en mairie ce jour là de 10h à 12h.

A noter dans vos agendas

Le conseil municipal sera heureux d'inviter tous les habitants le vendredi 8 janvier à 18h30 autour d'un apéritif convivial dans l'ancienne chapelle pour fêter la nouvelle année, parler du village, de l'avenir ici et ailleurs...

